

RÉSEAU COMPTABLE DOUANIER UNE DÉCLARATION DE GUERRE ?

CE MERCREDI 27 SEPTEMBRE S'EST RÉUNI À LA DG UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DES RECETTES INTER-RÉGIONALES ET UNE RÉUNION TECHNIQUE SUR LE TRANSFERT DES AMENDES.

CE GROUPE DE TRAVAIL FUT L'OCCASION POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES DOUANIÈRES DE DÉCOUVRIR LE RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES SUR L'AVENIR DE NOS STRUCTURES COMPTABLES.

Autant dire que ce document n'a de rapport que le nom car il s'agit plutôt d'un torchon qui a pour principale cible notre Administration dans son fondement historique que sont la perception et le recouvrement des droits, taxes et amendes.

ON NOUS INSULTE !

Pour résumer le rapport de l'Inspection Générale des Finances, nous sommes des **amateurs inefficaces**, qui mettons en péril la sécurité des opérations comptables et qui paradoxalement portons un attachement aux missions recouvrement qui selon l'IGF ne sont pas attractives et sous investies.

La conclusion de l'IGF : « *Seule l'option la plus radicale de sortie définitive de toute activité strictement comptable du champ de la DGDDI mérite d'être envisagée* »

LES VAUTOURS SONT À NOS PORTES

Notons, non sans surprise, les **remerciements des auditeurs à l'attention de la direction de la DGFIP** dont le Directeur Général semble être le véritable commanditaire de ce rapport, ainsi qu'à la **direction de la Gendarmerie Nationale**, dont la propension à relouer dans le portefeuille des missions des petits copains des autres Administrations n'a d'égale que sa capacité à sur-vendre ses pratiques administratives.

Ainsi, l'IGF propose un système de "Régie", similaire à celui des gendarmes, dans lequel nous ne serions plus que les supplétifs de la DGFIP.

PERSONNE N'ÉTAIT ALLÉ AUSSI LOIN !

Ni les rapporteurs de la Cour des comptes, ni même le rapport Gardette ne s'étaient permis d'aller aussi loin.

Bien au contraire, ces deux derniers rapports avaient réaffirmé pour l'un, les spécificités légitimes de la comptabilité douanière et pour l'autre l'absence d'efficacité dans la question de la fusion des réseaux comptables.

Comment l'IGF est-elle donc arrivée à ce résultat ? C'est bien simple, le rapport est volontairement tronqué, il fait sciemment abstraction des spécificités des fiscalités douanières

C'EST L'AVENIR DE LA DOUANE QUI EST EN JEU !

D'aucun pourrait croire que la bombe est tombée chez le voisin et que seuls les agents des recettes seront les victimes de ce rapport s'il était mis en musique par nos ministres. Ils se tromperaient grandement !

La fin du réseau comptable douanier serait la fin du rattachement de la Douane à la filière "budget" de notre ministère, nous serions alors dépendants de la sphère "économique".

Nos collègues de la Direction Générale de la Répression des Fraudes peuvent témoigner de l'état d'abandon dans lequel se trouve leur Réseau.

Une fois de plus les organisations syndicales douanières vont agir de concert pour obtenir des garanties de notre ministre de tutelle qui doit démentir immédiatement et sans ambiguïté les conclusions de ce rapport et faire le nécessaire pour que ce dernier vienne encombrer les poubelles de l'histoire de notre Administration.

COMPTE RENDU
DE GROUPE DE
TRAVAIL,
RECETTES INTER-
RÉGIONALES,
SEPTEMBRE 2023



QUE DIT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ?

Contrairement à nous, elle ne rejette pas le rapport en bloc et si elle estime qu'il est incomplet, il aurait le mérite de « poser les problèmes » (dixit).

Elle reprend donc à son compte la problématique de la taille critique des services comptables douaniers et le fait que 94 % des perceptions vont passer à la FIP d'ici 2026.

Ce procès n'est pas honnête puisque l'Administration ne peut oublier que ce constat résulte directement de décisions politiques de centralisation et de transfert qui ont laminé un réseau comptable douanier qui avait de très bons résultats et une vraie attractivité.

L'enjeu, selon la Directrice Générale, est de définir pour 2027 un périmètre d'activités pérennes pour les Recettes Régionales et Inter-régionales tout en accélérant le processus de dématérialisation des procédures.

On a du mal à y croire et on comprend bien qu'à terme, il y aura un enjeu géographique. Les 11 RI et les 5 RR ne survivront pas toutes !

Elle s'engage cependant à donner de la lisibilité aux agents et à ne pas toucher aux structures actuelles... d'ici 2026.

LES AMENDES EN GUISE DE CONTRE-EXEMPLE

Hasard du calendrier, la Réunion Technique sur le Transfert des amendes douanières est venue illustrer l'inefficacité de ce projet global de transfert des fiscalités douanières vers la DGFIP.

Il a été démontré lors de cette réunion la démultiplication des démarches entre les deux administrations, et l'impossibilité technique de tout transférer.

De plus la multiplication des Admissions en Non-Valeur est un camouflet pour l'ensemble des douaniers, qu'ils exercent dans la sphère comptable ou de contrôle.

Nous avons appris que désormais, ce sera le comptable DGFIP qui aura compétence pour autoriser les Admissions en Non-Valeur, autant dire que nos amendes, étant donné leur complexité, ne seront pas leur priorité !

Lors de cette réunion nous avons mis en avant la nécessité de garder au sein de la DGDDI le stock des restes à recouvrer en gestion ce qui permettrait, entre autres, de ne pas multiplier les Admissions en Non-Valeur au bénéfice unique des infracteurs et contre l'intérêt du Trésor de l'État.

La chef du bureau FIN3 nous confirme que le sujet est en discussion avec la DGFIP mais plutôt sous l'angle « comment nettoyer le stock de 15500 RAR judiciaires pour 2,6 milliards d'euros d'amendes, impossible à traiter manuellement par la FIP ».

La solution pour nous est simple, il faut garder le stock en Douane, d'autant plus que la DGFIP n'en veut pas ! Visiblement aucune décision n'est arrêtée. Nous voilà bien avancés !

S'OUVRE DEVANT NOUS UN CYCLE PÉRILLEUX SUR L'AVENIR DE NOS RI ET RR.

La CFDT exige, malgré le transfert déjà acté de certaines fiscalités, le maintien d'un réseau comptable en douane et réfute tout scénario qui amènerait à une concentration supplémentaire du type "Recette Inter-Interregionale" ou recomposition autour de pôle thématique à compétence nationale. Nous sommes attachés à un service public de proximité et au maintien des implantations actuelles.

Les arguments portés par les Organisations Syndicales seront présentés rapidement au Ministre.

Nous attendons de sa part un positionnement rapide et clair sur la pérennité de nos Recettes.

